

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme DURNERIN - M. ALLAERT - Mme ROY - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Taxe d'Urbanisme - Remise gracieuse de pénalités**

Monsieur Saunié, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Trésorerie de Dijon-Nord a transmis à la Ville la demande de remise gracieuse de pénalités appliquées pour paiement tardif d'une cotisation de taxes d'urbanisme relatives à la construction d'une maison 2, rue Paul-Emile Victor à Dijon, formulée par Monsieur Hammou Moutaoukil.

Monsieur Moutaoukil a réglé sa cotisation en plusieurs échéances avec retard, compte tenu des difficultés financières liées à son accession à la propriété. Un échéancier a été établi et respecté.

Suivant l'avis favorable du comptable eu égard au fait que l'échéancier de paiement a scrupuleusement été respecté, et en application de l'article L 251-A du livre des procédures fiscales, il est proposé d'accéder à la demande du requérant et de lui accorder la remise gracieuse des pénalités décomptées au profit de la commune qui s'élèvent à 110 €.

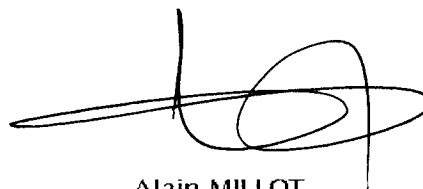
Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° - décider d'accorder à Monsieur Hammou Moutaoukil la remise gracieuse des pénalités qui lui ont été appliquées pour paiement tardif de taxes d'urbanisme dues pour la construction d'une maison 2, rue Paul-Emile Victor à Dijon ;

2° - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 30/03/07